



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2025-063

PUBLIÉ LE 5 FÉVRIER 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2025-02-04-00004 - ARRETE N° 2025-014 SDSG MODIFIANT
L'ARRETE N° 2024-022 DU 6 MAI 2024 FIXANT LA COMPOSITION
NOMINATIVE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONCILIATION ET
D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX, DES AFFECTIONS
IATROGENES ET DES INFECTIONS NOSOCOMIALES (CCI)
AISNE-OISE-SOMME (4 pages)

Page 3

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2025-02-05-00001 - ARRÊTÉ du 5 février 2025 portant
modification (N° 15) à l'arrêté de nomination des membres du
conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de
l'Oise (1 page)

Page 7

**ARRETE N° 2025-014 SDSG MODIFIANT L'ARRETE N° 2024-022 DU 6 MAI 2024 FIXANT LA
COMPOSITION NOMINATIVE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONCILIATION ET
D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX, DES AFFECTIONS IATROGENES ET DES
INFECTIONS NOSOCOMIALES (CCI) AISNE-OISE-SOMME**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L. 1142-4 à 8 et R. 1142-4-1 et suivants;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI (Hugo);

Vu l'arrêté du 23 juin 2023 portant renouvellement dans des fonctions de président de commissions de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (M. Serge Federbusch) à compter du 15 décembre 2023;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 avril 2021 modifié portant renouvellement des membres de la CCI Aisne-Oise-Somme;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 30 décembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France;

Vu l'arrêté n° 2024-022 SDSDU du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 6 mai 2024 fixant la composition nominative des membres de la CCI Aisne-Oise-Somme;

Sur désignation, proposition ou après avis des institutions mentionnées à l'article R. 1142-5 du Code de la Santé publique;

A R R Ê T E

Article 1 - L'article 1 de l'arrêté n° 2024-022 SDSDU du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 6 mai 2024 modifié susvisé est modifié comme suit :

VI. Au titre des personnalités qualifiées dans le domaine de la réparation des préjudices corporels

Dr Paul MASSET, suppléant du Pr Cécile MANAOUIL.

Article 2 – La composition consolidée de la CCI Aisne-Oise-Somme est annexée au présent arrêté.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 – La directrice de la stratégie et des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 4 février 2025

Pour le directeur général et par délégation,
La directrice de la stratégie et des territoires,



Laurence Cado

ANNEXE : COMPOSITION CONSOLIDÉE DE LA CCI AISNE-OISE-SOMME

Qualité des membres		Titulaires	Suppléants
Trois représentants des usagers		Daniel HIBERTY UDAF de l'Oise	Suppléante 1 : Yvette BENJOUYA-TIMSIT - UNAFTC Suppléant 2 : en attente de désignation
		Jean-Pierre DOUTRELIGNE France Alzheimer et maladies apparentées	Suppléante 1 : Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY - CNAFAL Suppléant 2 : Georgette LEMAIRE FNATH
		Bruno WOZNIAK APF France Handicap	Suppléant 1 : Serge FERCOT ADEP - Comité de Picardie Suppléante 2 : Nadine DELMOTTE ADEP - Comité de Picardie
Deux représentants des professionnels de santé	Un représentant des professionnels de santé exerçant à titre libéral	Dr Bassam AL NASSER	Suppléant 1 : en attente de désignation Suppléant 2 : en attente de désignation
	Un praticien hospitalier	Dr Bertrand DE CAGNY	Suppléant 1 : en attente de désignation Suppléant 2 : en attente de désignation
Trois responsables des institutions et établissements publics et privés de santé	Un responsable d'établissement public de santé	Blandine SAVARY-BYHET FHF Hauts-de-France	Suppléante 1 : Mélanie ALMEIDA (FHF) Suppléant 2 : Dr Michel KFOURY (FHF)
	Deux responsables d'établissements de santé privés	Dr Jean-François MARTIN DE FREMONT FHP Hauts-de-France	Suppléant 1 : Yannick LEFRANÇOIS (FHP) Suppléant 2 : Dr Abdel HCHIKAT (FHP)
		Liz MAROTE - FEHAP Hauts-de-France	Suppléant 1 : en attente de désignation (FEHAP) Suppléant 2 : en attente de désignation (FEHAP)

IV	<p>Au titre de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales</p>	<p>Sébastien LELOUP, Directeur de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ou son représentant</p>	
V	<p>Un représentant des entreprises pratiquant l'assurance de responsabilité civile médicale prévue à l'article L. 1142-2</p>	<p>Elisa BERDA La Médicale de France</p>	<p>Suppléant 1 : Stéphane THELLIEZ MATMUT Suppléante 2 : Justine BOUFFARD MACSF</p>
VI	<p>Deux personnalités qualifiées dans le domaine de la réparation des préjudices corporels</p>	<p>Dr Dominique MONTPELLIER</p>	<p>Suppléant 1 : Pr Jean-Pierre CANARELLI Suppléant 2 : en attente de désignation</p>
<p>Pr Cécile MANAOUIL</p>		<p>Suppléant 1 : Dr Paul MASSET (nouveau) Suppléant 2 : en attente de désignation</p>	

**ARRÊTÉ du 5 février 2025 portant modification (N° 15)
à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise**

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022, à effet au 20 mars 2022, portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Oise ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 8 juillet 2022, 2 novembre 2022, 13 janvier 2023, 1^{er} février 2023, 5 juillet 2023, 19 octobre 2023, 8 novembre 2023, 19 janvier 2024, 10 avril 2024, 16 mai 2024, 1^{er} août 2024, 10 octobre 2024, 21 novembre 2024 et 15 janvier 2025 ;

Vu la modification formulée par le mouvement des entreprises de France (*MEDEF*).

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 18 mars 2022, à effet au 20 mars 2022, susvisé est complété comme suit :

« Article 1

2/ En tant que représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des Entreprises DE France (*MEDEF*)

Suppléants :

Madame Pascale GUILLON-DELLIS (*arrivée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 5 février 2025

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale,



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.